



EPTB AUDE

SMMAR

DES RIVIÈRES & DES HOMMES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



Orbieu, Lagrasse (11)

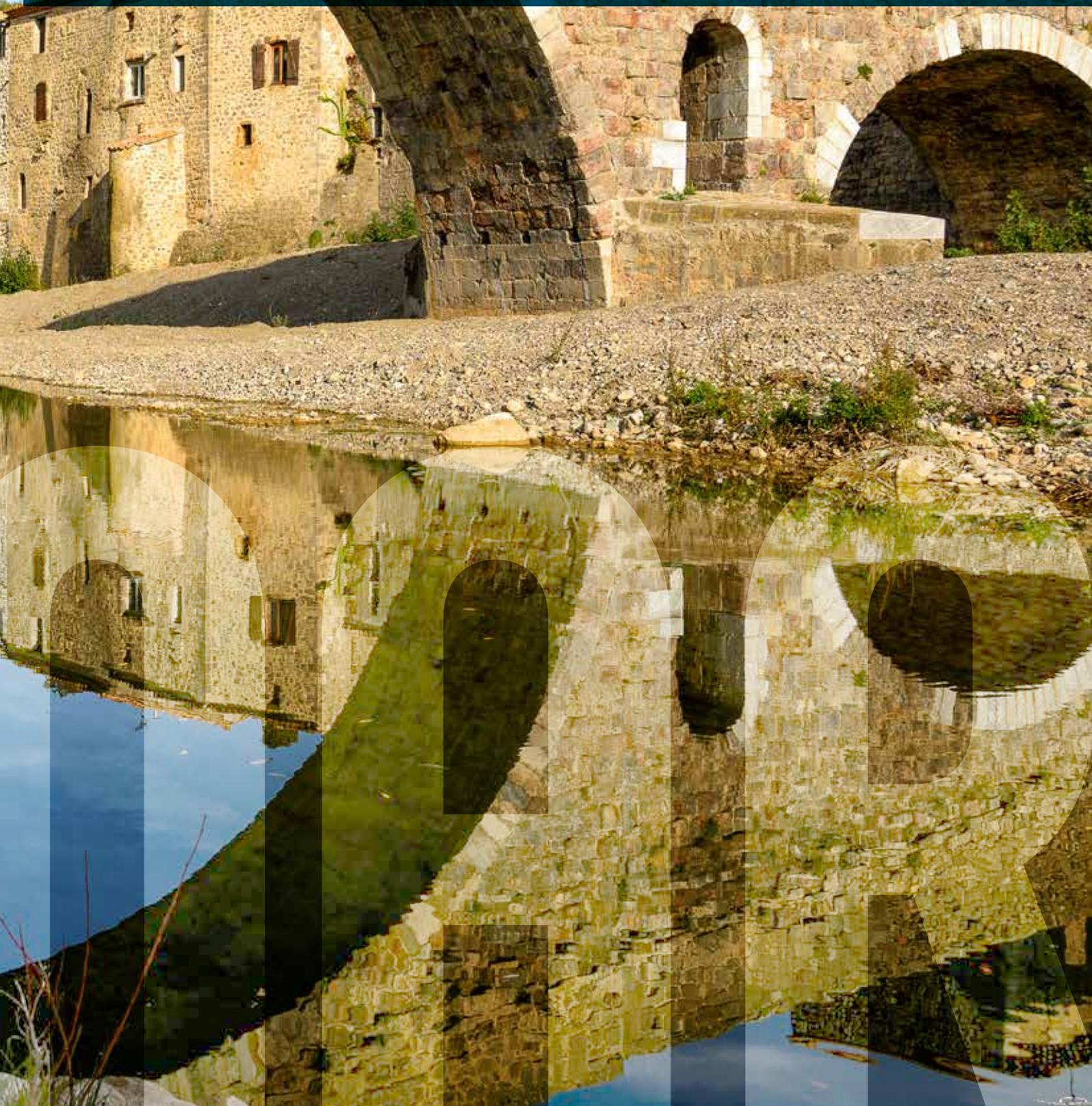
Selon l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le président au comité syndical, en séance publique, au cours duquel les délégués de ce dernier sont entendus.

Le président du SMMAR EPTB Aude peut être entendu, à sa demande, par le comité syndical de chaque Syndicat membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués du SMMAR EPTB Aude rendent compte de l'activité du SMMAR EPTB Aude au moins deux fois par an au comité syndical.

Article modifié par les Lois n°99-586 du 12 juillet 1999, n°2013-403 du 17 mai 2013 et n°2014-58 du 27 janvier 2014.





LE MOT DU PRÉSIDENT

UN DÉFI, UNE PROMESSE, UN ENGAGEMENT

« BEAUCOUP DE CHEMINS MÈNENT À LA RÉUSSITE, MAIS UN SEUL MÈNE IMMANQUABLEMENT À L'ÉCHEC, CELUI QUI CONSISTE À TENTER DE PLAIRE À TOUT LE MONDE » (BENJAMIN FRANKLIN).

Ce sont en ces termes que j'ai conclu les vœux du SMMAR EPTB Aude début janvier 2025. Cette citation inspirante illustre parfaitement notre volonté au sein du SMMAR EPTB AUDE d'être dans un discours de vérité envers nos concitoyens et nos élus.

C'est bien dans ce cadre que l'année 2024 a pu être consacrée à concerter pour assurer le lancement du futur **SAGE AUDE** ou encore du **Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE)**.

Ces deux démarches doivent désormais préparer notre bassin versant aux nécessaires adaptations pour faire face aux défis climatiques que nous connaissons.

De même, tenir un discours de vérité vaut pour favoriser l'acceptation et l'avancement des projets d'aménagement et de protection contre les inondations inscrits au **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 3**. Certains ont pu voir leur aboutissement en 2024 grâce à une mobilisation sans faille des élus des syndicats de rivières et des techniciens du SMMAR EPTB Aude venus les appuyer. D'autres sont toujours en cours de finalisation et entreront dans une phase opérationnelle dès 2025. Cette temporalité inhérente à la conduite de projets et aux réglementations en vigueur se doit d'être dite, expliquée, pour mieux être comprise et finalement acceptée.

Enfin, l'année 2024 aura vu avancer et aboutir de multiples opérations indispensables à l'amélioration de la connaissance, à la gestion de crise ou encore à la sensibilisation de nos populations.

C'est pourquoi, j'ai envie de dire que nous pouvons être fiers de ce que nous sommes !

Soyons fiers de notre histoire et de nos valeurs : **la solidarité, la proximité, l'expertise, l'humilité** sont autant de gages de crédibilité et d'efficacité pour nos concitoyens, un rempart contre le populisme !

Osons agir en regardant rationnellement le présent et l'avenir. Notre environnement change face au changement climatique. Vite, très vite même. Ces mois et années passés à tergiverser nous rendent comptables devant les générations futures.

Osons agir parce que l'eau, notre fleuve Aude et ses affluents, nos milieux aquatiques le méritent et le nécessitent. Nos populations ne pourraient comprendre que nous ne soyons pas au rendez-vous. La résilience n'est ni une fatalité ni une évidence, c'est un état d'esprit qu'il faut cultiver, incarner sans relâche ni faille.

Osons agir aussi en faisant des choix audacieux. Qu'ils soient techniques, politiques ou budgétaires ... ces choix doivent être avant tout le reflet de priorités. Assumons-les !

Osons agir enfin en dépassant nos égos, nos mandats, nos contraintes personnelles, nos certitudes et autres convictions.

Soyons au rendez-vous de l'Histoire, l'Histoire de notre territoire s'écrit aujourd'hui pour se réaliser demain ! N'ayons pas peur, ensemble tout est possible avec volonté et détermination : j'ai le sentiment que **nous ne pouvons que réussir**.

Eric MÉNASSI



La Rougeanne, Moussoulens (11)

SOMMAIRE

LE SMMAR & SES MISSIONS	8
LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE	10
LE SMMAR	12
LE BILAN FINANCIER	14
LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION	16
LES SAGE	18
PARTAGER LA DONNÉE SUR L'EAU	20
LE FLEUVE AUDE	22
LA RESSOURCE EN EAU	24
LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	26
LES MILIEUX AQUATIQUES	28
LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	30
VERS DES COURS D'EAU PLUS NATURELS	32
LA RIPISYLVE NOTRE MEILLEURE ALLIÉE	35
LA PRÉVENTION DES INONDATIONS	36
RÉDUIRE LE RISQUE	38
LA GESTION DE CRISE	40
LES ALÉAS LITTORAUX	42
LES PARTENAIRES	44
LE GLOSSAIRE	46



LE SMMAR & SES MISSIONS





LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE

Le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu s'étend des Pyrénées à la Méditerranée sur un territoire de 6 150 km², sur 419 communes et 5 départements.

Le réseau hydrographique est très dense, on recense 2 510 km de cours d'eau. Leur diversité (*torrents de moyenne montagne, cours d'eau méditerranéens, rivières de plaine...*) nécessite des approches de gestion différenciées qui tiennent compte de leurs caractéristiques spécifiques.

Son étendue

Le **fleuve Aude** prend sa source dans le massif du Carlit, à 2 135 m d'altitude et parcourt 220 km avant de rejoindre la Méditerranée. Ses principaux affluents sont : **la Bruyante, le Rébenty, la Sals, le Sou, le Lauquet, le Fresquel, l'Orbiel, la Clamoux, le Trapel, l'Orbieu, l'Argent Double et la Cesse**. Le régime hydrologique du fleuve est de type nivo-pluvial dans la Haute Vallée. En aval de Carcassonne, il devient pluvial, d'influence méditerranéenne, comme celui de ses principaux affluents.

Son climat

D'une manière générale, le climat sur l'ensemble du bassin versant est **méditerranéen**. La pluviométrie moyenne varie de moins de 500 mm/an pour une grande partie Est du bassin versant, jusqu'à plus de 800 mm/an sur les hauts reliefs.

Le caractère méridional du bassin versant de l'Aude implique des étiages sévères et de plus en plus prolongés.

La Berre quant à elle, présente un régime hydrologique méditerranéen, avec des écoulements très irréguliers.

Les impacts du changement climatique n'épargnent pas ce territoire qui connaît depuis quelques années, des épisodes plus fréquents et plus intenses de sécheresse et de crues majeures.



Découvrez notre vidéo

«Le fleuve Aude, le fonctionnement de son bassin versant» sur notre chaîne Youtube : <https://youtu.be/Ssq-GrqL80s>

Les chiffres clés

361 861

Habitants (POP 2024)

6 150

Km²

419

Communes

15 890

ha de zones humides

2 510

Km de cours d'eau

50

Km littoral

16

EPCI membres

10



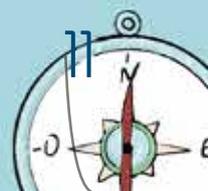
Une nouvelle carte pour découvrir le bassin versant

Le fonctionnement des fleuves et des rivières est à la fois complexe et méconnu mais la connaissance est essentielle. Nous avons conçu en 2024 une carte hydrographique destinée au grand public. Cette carte présente l'ensemble des cours d'eau et des transferts d'eau du bassin versant de l'Aude de façon ludique et pédagogique.

Le but ?

Informer sur les cours d'eau proches et **sensibiliser** le grand public au fonctionnement du bassin versant de l'Aude.

Scannez et téléchargez



LE SMMAR

UNE COLLECTIVITÉ SOLIDAIRE ŒUVRANT POUR TOUS

L'histoire du SMMAR EPTB Aude s'est construite dans la proximité. Il a la capacité d'être au plus près du terrain au travers de 7 Syndicats de rivières adhérents.

On ne peut être performant que si on est proche du terrain, et plus encore dans des domaines aussi importants que la gestion de la ressource et la protection de la population.

C'est ce qui fait la richesse de cette organisation.



Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) a été créé en 2002, après les inondations de 1999 qui ont durement touché le territoire.

La création de cette collectivité émane d'une volonté de réaliser une gestion concertée de l'eau et d'organiser la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.

Le SMMAR est depuis un Syndicat Mixte ouvert composé du Conseil Départemental de l'Aude et de 7 Syndicats de rivières détenteurs de la compétence GEMAPI (*gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*), transférée par les 16 EPCI-FP territorialement concernés.

En 2008, le SMMAR a été reconnu établissement public territorial de bassin (EPTB).

Les actions du SMMAR EPTB Aude

Le SMMAR EPTB Aude est la structure publique chargée de définir, de coordonner et de mettre en œuvre la **prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et la gestion équilibrée de la ressource en eau** à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Pour agir efficacement sur ces enjeux, le SMMAR EPTB Aude travaille de manière étroite avec les Syndicats de rivières adhérents qui déclinent la politique GEMAPI à l'échelle locale et de façon opérationnelle. **C'est grâce à cette imbrication d'actions et d'échelles que la politique GEMAPI rayonne sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.**

Ainsi, le SMMAR EPTB Aude :

- ✓ **Élabore des programmes d'actions GEMAPI** et recherche les cofinancements ;
- ✓ **Réalise des actions transversales** sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude ;
- ✓ **Accompagne les Syndicats** de rivières pour les opérations GEMAPI dont ils sont maîtres d'ouvrages ;
- ✓ **Appuie les communes/EPCI** dans la gestion de crise et l'aménagement du territoire ;
- ✓ **Concourt à la gestion quantitative** de la ressource en eau ;
- ✓ **Pilote les SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

En 2024, le SMMAR EPTB Aude s'est doté d'un **projet d'administration** sur 4 ans, un fil rouge pour les équipes et les partenaires.

LA GOUVERNANCE

Le comité syndical

Le comité syndical du SMMAR EPTB Aude est l'instance qui débat et délibère sur les actions à engager, et décide du fonctionnement de cette structure. Il est composé de 32 délégués, soit 4 pour chacun des 7 Syndicats de rivières adhérents (50% des voix) et 4 pour le Département de l'Aude (50% des voix). Le comité syndical désigne un bureau composé du Président, de 3 vice-présidents, des élus de chaque structure membre et invite les présidents des CLE (commissions locale de l'eau) des SAGE. Retrouvez la liste des élus sur le site :

www.smmar.fr/le-smmar/notre-gouvernance/

LES SERVICES

L'équipe du SMMAR EPTB Aude

L'appui technique des équipes du SMMAR EPTB Aude se fait sur l'ensemble du bassin versant, avec pour mission d'assurer la cohérence des actions sur le territoire. L'équipe se compose de 32 agents (11 femmes et 21 hommes) en poste permanent. Retrouvez l'organigramme sur le site : www.smmar.fr/le-smmar/notre-equipe/

Des agents toujours prêts à se jeter à l'eau

Régulièrement les agents du SMMAR EPTB Aude se forment, en partenariat avec les Pompiers de l'Aude (SDIS 11), sur les bons comportements à adopter en cas de crue. Un partage d'expérience et de connaissances essentiel pour mieux appréhender les situations de crise. L'essentiel de ces échanges inter services aura permis de mieux appréhender les dangers et surtout les circonstances qui imposent de savoir renoncer.

Une équipe formée et dynamique

Dans sa volonté d'améliorer les compétences de ses agents, le SMMAR EPTB Aude a maintenu en 2024 son effort en faveur de la formation. Les agents ont participé/animé des colloques et conférences à l'échelle nationale.

Un COS dynamique

Grâce à la subvention du SMMAR EPTB Aude, les membres du bureau ont pu proposer un beau programme d'activités : journée estivale dans la Haute Vallée de l'Aude, des soirées à thèmes et un très bel arbre de Noël. Le Comité des Œuvres Sociales du SMMAR alimente ainsi une forte cohésion de l'équipe et le développement de liens entre les agents au-delà de leurs collaborations directes dans le travail.

Projet d'administration 2024-2028

7 axes majeurs et 3 thématiques principales

GEMA
Gestion des milieux aquatiques

PI
Prévention des Inondations

RESSOURCE en EAU
Gestion concertée

- 1 Concrétiser la complémentarité SMMAR-Syndicats
- 2 Mettre en œuvre la GEMAPI sur le fleuve Aude
- 3 Agir en faveur des milieux aquatiques pour leur préservation et celle des populations
- 4 Contribuer à la réduction du risque inondation et à la protection du territoire
- 5 Intégrer l'eau et les milieux aquatiques dans la planification et l'aménagement
- 6 Contribuer activement à la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau
- 7 Partager la connaissance et associer tous les acteurs

LE BILAN FINANCIER

Le fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires à la vie de la collectivité ainsi que les actions identifiées dans le PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) et le CBV (contrat de bassin versant).

En 2024, les dépenses de fonctionnement ont atteint 3 350 970.83€ et les recettes s'élèvent à 3 491 331.29 €. Il n'y a pas d'emprunt.

En revanche, une ligne de trésorerie de 400 000 € a été ouverte pour couvrir les décalages d'encaissement des subventions. Les contributions des structures membres (7 Syndicats de rivières adhérents au SMMAR EPTB Aude et le Département de l'Aude) servent au sein de la section de fonctionnement et d'investissement.

Le soutien financier des différents partenaires (Europe, Etat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Occitanie et Départements de l'Aude et de l'Hérault) représente une aide précieuse pour le SMMAR EPTB Aude.

L'investissement

La section d'investissement est liée aux projets du SMMAR EPTB Aude à moyen et long terme.

Le total des dépenses d'investissement a atteint 331 886.37€ en 2024. Les recettes d'investissement représentent, en 2024, 547 134.77€ et sont majoritairement issues des aides financières des partenaires du SMMAR EPTB Aude.

La commande publique

En 2024, le SMMAR EPTB Aude a lancé et attribué 9 marchés publics (licence informatique, véhicules, drones, PICS ...).

Un financement solidaire

Pour mettre en œuvre la politique GEMAPI sur l'ensemble du territoire de manière solidaire, une clé de financement a été mise en place sur la base de :

- 15% population ;
- 15% superficie ;
- 70% potentiel fiscal des EPCI.

ZOOM SUR

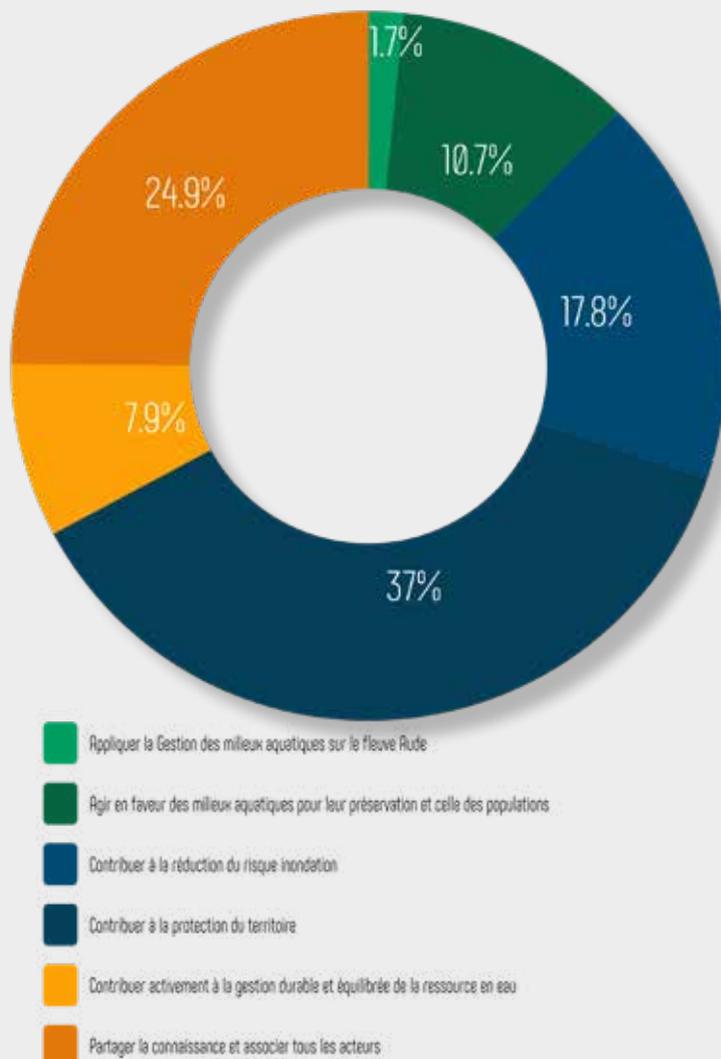
La programmation GEMAPI

La programmation des actions liées à la compétence GEMAPI se fait à travers le Comité départemental de programmation GEMAPI (CD GEMAPI). Ce comité, véritable guichet unique, est une instance qui facilite l'instruction des dossiers GEMAPI.

Ce comité est composé de tous les représentants des financeurs (Europe, Etat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Occitanie, Départements de l'Hérault et de l'Aude) et du SMMAR EPTB Aude. Il se réunit 4 ou 5 fois par an pour faire un tour de table financier des dossiers issus des différents programmes d'actions (PAPI, CBV, ainsi que quelques dossiers hors cadre).

Le CD GEMAPI assure la cohérence financière des actions contractualisées mises en œuvre à l'échelle globale du bassin versant. Il est unique en France.

Répartition du plan d'action sur les dépenses 2024



Bilan CD GEMAPI 2024

32 dossiers instruits pour 6 861 865 €

Ces dossiers bénéficient de financement jusqu'à 80% par les partenaires : l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie et les Départements de l'Aude/Hérault.

La taxe GEMAPI : une taxe pour l'intérêt général !

Depuis quelques années, une ligne fiscale « GEMAPI » est inscrite sur les avis d'imposition des habitants du bassin versant.

Prélevée par l'EPCI territorialement concernée, cette taxe GEMAPI sert uniquement au financement d'actions concrètes relevant de la compétence GEMAPI, soit : **aménager** des espaces de bon fonctionnement pour **limiter les dégâts** des crues, **construire et entretenir** des ouvrages de protection, **restaurer** des espaces remarquables (zones humides) ...

Comment est calculée la taxe ?

Le montant global de la taxe GEMAPI est calculé d'après les actions prévues par le SMMAR EPTB Aude et ses Syndicats de rivières adhérents. Celui-ci est par la suite réparti de manière équitable sur l'ensemble du territoire, permettant ainsi une solidarité financière entre les zones amont et aval, rurales et urbaines. Une fois le montant fixé, le taux est délibéré à l'échelle de chaque intercommunalité puis appliqué à tous les contribuables.

12€/an/habitant

c'est le montant actuel de la taxe GEMAPI sur notre bassin versant

Pour en savoir plus sur la taxe GEMAPI



La taxe GEMAPI ne peut pas excéder 40€/an/habitant.

La taxe GEMAPI est indexée sur la valeur foncière des communes et répartie entre contribuables assujettis à la taxe sur le foncier bâti / non bâti et la contribution financière des entreprises.

LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION

Au SMMAR EPTB Aude, on a dans notre ADN cette volonté d'acculturer la population du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, aux risques naturels et à la gestion de la ressource en eau. L'Aude est un territoire qui malheureusement a connu et connaît encore des catastrophes comme les incendies et les inondations. Il est important de protéger, informer et préparer les citoyens en cas d'incident.

Eric Ménassi, Président du SMMAR EPTB Aude.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

La population est moins vulnérable au risque lorsqu'elle est consciente d'être exposée et qu'elle sait comment réagir en cas de crise : **c'est la culture du risque**. La développer, c'est améliorer l'efficacité de la prévention et de la protection des populations et des biens.

De plus, s'informer sur les risques majeurs est un droit (« *Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis* » article L.125-2 du code de l'environnement) et aussi un devoir (« *Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile* » article L.721-1 de la sécurité civile) encadré par la Loi française. Ainsi pour mieux informer les citoyens sur le risque inondation, mais également la sécheresse, **le SMMAR développe chaque année des supports de sensibilisation**. Ces outils sont transmis aux communes via des kits de communication afin de les accompagner dans leurs obligations légales.

AU SALON DE L'AMA

Rien ne vaut une démonstration ! Cette année, **en partenariat avec l'AFPCNT**, le SMMAR EPTB Aude disposait d'un **démonstrateur de portière en situation d'inondation**.

Les participants du salon ont ainsi pu tester l'installation : une expérience marquante qui met en évidence l'un des **bons gestes à adopter** lors des inondations - **Ne pas prendre sa voiture car 30 cm d'eau suffisent à déplacer une voiture**.

LES FORMATIONS

La formation des cadets de la Sécurité Civile

En partenariat avec les Pompiers de l'Aude (SDIS 11), le SMMAR EPTB Aude a eu le privilège de sensibiliser pas moins de 65 cadets de la sécurité civile, venus des sections de Castelnaudary, Pezens, Chalabre et Couiza. Ce fut l'occasion idéale de leur transmettre les notions cruciales concernant les risques liés aux inondations et les bons réflexes à adopter en cas d'urgence. Un grand bravo à ces jeunes engagés et un immense merci à tous les acteurs impliqués dans cette belle initiative !

Sensibilisation des scolaires

Sensibiliser les jeunes générations au risque est un investissement dans l'avenir, avec pour ambition de former une population consciente de son exposition, active dans sa propre sécurité, et garante de l'avenir de la ressource en eau. Cette démarche a nécessité le développement d'outils éducatifs adaptés au public scolaire et au territoire, en collaboration avec des associations d'éducation à l'environnement (Fédération Aude Claire, l'association Etang d'Art et C'ma Nature). Validées par l'inspection académique, les animations sur la GEMAPI sont réalisées dans les classes, du primaire au collège. Au cours de l'année, ce sont près de **2 000 élèves** sur le bassin versant qui ont bénéficié de l'opération avec le soutien financier de l'Etat.

La sensibilisation c'est aussi les réseaux sociaux !

♥ 5 posts par semaine

♥ 2,4 k followers sur Facebook

♥ 932 followers linkedin

♥ 554 followers sur Instagram



LES OUTILS DE SENSIBILISATION

Le streetmarketing pour sensibiliser à la sécheresse et aux risques inondations

Pour informer l'ensemble des habitants du bassin versant, notamment les populations rurales mais aussi les touristes, sur les bons comportements à adopter en situation de sécheresse et d'inondation, le SMMAR EPTB Aude a développé une campagne de streetmarketing : la **diffusion massive de sacs en boulangerie et en pharmacie**.



Une communication digitale a été réalisée sur les réseaux sociaux et le site internet pour informer sur l'état des cours d'eau, les arrêtés préfectoraux et les bons comportements à adopter.

La GEMAPI au travers de supports ludiques

L'exposition itinérante « Exp'Eau », créée par le SMMAR EPTB Aude, continue son chemin initiatique cette année en **sensibilisant +500 personnes à la GEMAPI**.

À travers des panneaux d'informations, de quiz, de vidéos et même d'une course d'orientation, l'Exp'Eau comprend de nombreux modules qui lui permettent de s'adapter à tous les publics. Ecoles, médiathèques et lieux ouverts au public en 2023, vous avez pu (re)découvrir cette exposition à Limoux, Castelnaudary, Trèbes, Bram, ou encore à Lézignan-Corbières. **La réservation de l'Exp'Eau est gratuite, contactez-nous par email sur contact@smmar.fr !**

Des repères garants de mémoire du risque

Le SMMAR EPTB Aude a installé tout au long de l'année de nouveaux repères de crues sur le territoire. Ces repères matérialisent **le niveau des**

plus hautes eaux connues atteintes lors des crues historiques. Ces marques

visuelles permettent d'entretenir et de transmettre la mémoire collective des événements. Elles constituent une source d'information indispensable au renforcement de la conscience du risque et à l'instauration d'une culture du risque. À ce titre, des **plaquettes de sensibilisation** ont été réalisées pour le grand public afin de l'accompagner dans la compréhension de ces marques du passé.

Le conte pour sensibiliser les tout-petits

« **C'est l'heure du conte** », a été réalisée dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations de l'Aude grâce au soutien de l'AFPCNT, des communes et des centres culturels locaux. **De janvier à avril 2024, plus de 10 espaces culturels du territoire ont invité les 6-12 ans à découvrir le conte** aussi fantastique que pédagogique « la cruche magique » ! C'est au travers des marionnettes de deux sœurs, du génie des bois et de magnifiques décors que Marion Calas, conteuse locale, a amené les petits comme les grands à découvrir les bons gestes à adopter en cas d'inondation. *Cette opération est réalisée par le SMMAR EPTB Aude et ses Syndicats de rivières adhérents dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) de l'Aude grâce au soutien de l'AFPCNT, des communes et des centres culturels locaux.*

La semaine des assureurs : plus de 100 enfants sensibilisés à la prévention des inondations

En novembre 2024, **Assurance Prévention** et le SMMAR EPTB Aude ont informé les jeunes citoyens sur les bons comportements à adopter, les risques présents sur notre territoire, la gestion de crise. *Un partenariat efficace, renouvelé chaque année avec Assurance Prévention.* Cette année, les animations ont eut lieu dans les communes et écoles de Montseret, Fabrezan, Lézignan et Canet d'Aude, grâce aux animatrices de « C'est ma nature » et « Calyxis Pôle d'Expertise ».



LES SAGE

UN SAGE C'EST QUOI ?

Outils de concertation, d'échange, de construction de solutions pérennes cohérentes et durables à l'échelle des bassins versants, **les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** sont aujourd'hui mis en avant sur l'ensemble de nos territoires. Leurs instances délibérantes, **les Commissions Locales de l'Eau (CLE)** peuvent être comparées à de véritables « Parlement de l'eau » locaux, rassemblant une multitude d'acteurs représentatifs des enjeux et usages présents sur les bassins versants.

Remis sur le devant de la scène par le Plan Eau présenté par le Président de la République en Mars 2023, ces **outils de planification** sont aujourd'hui des cadres à privilégier afin de définir des trajectoires d'atteinte du **bon état des nos milieux aquatiques tout en préservant les usages** présents autour de ces derniers.



Dans ce contexte, les élus du SMMAR EPTB Aude ont fait le choix de positionner le SAGE comme pierre angulaire de la planification dans le domaine de l'eau en votant à l'unanimité le lancement d'une démarche d'**émergence d'un SAGE « Aude »**, soit à l'échelle de l'intégralité du bassin versant, permettant la définition d'une politique en lien avec ce bien commun qu'est l'Eau. »

VERS UN SAGE AUDE

Suite au lancement de la phase d'émergence du SAGE Aude en Juin 2023, l'année 2024 a été consacrée à l'information, la concertation et la consultation de l'ensemble des acteurs du bassin versant de l'Aude autour de ce projet de territoire.

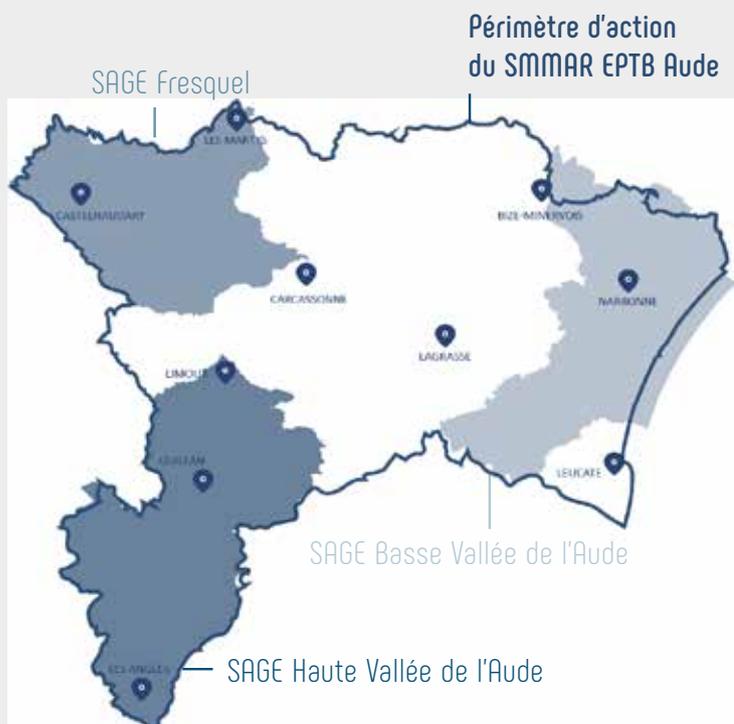
Le SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux se veut être un outil pour le territoire, par le territoire.

A cet effet, le SMMAR EPTB Aude a engagé en 2024 près d'**une dizaine de groupes de travail**, rassemblant plus de **deux cents personnes**, afin de tracer les premiers contours d'un schéma organisationnel et de gouvernance du futur outil que sera le SAGE Aude.

Cette réflexion a eu pour but de **faire ressortir l'ensemble des enjeux prioritaires**, en lien avec le volet Eau du territoire, mais également de **faire émerger des pistes de structuration organisationnelle** pour répondre au besoin d'ancrage local mais aussi de prise en compte de l'ensemble des thématiques majeures : ressource en eau, milieux aquatiques, inondation, qualité de l'eau ...

Fort de ces échanges, le SMMAR EPTB Aude ambitionne pour l'année **2025**, l'obtention des **arrêtés de périmètre** ainsi que la **composition de la Commission Locale de l'Eau**, afin de pouvoir donner une réelle identité à cette démarche essentielle pour ce territoire où l'eau est une ressource vulnérable.

les SAGE actuels sur notre bassin versant



3 SAGE
sur le bassin versant

3 381 Km²
de superficie gérée par les SAGE

P(a)enons nos sols

Lauréat de l'Appel à Projet « Eau & Participation citoyenne » 2023 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le SMMAR EPTB Aude a mis en œuvre en 2024 le projet « Pa/enons nos sols ».



Cette démarche participative a pour but, sur cinq communes du bassin versant de l'Aude, de faire interagir les habitants sur leurs **visions de la préservation des sols vis-à-vis des enjeux de l'eau**.

Suite à de nombreuses réunions d'échange, plusieurs axes majeurs ont aujourd'hui été mis en avant : **désimperméabilisation, plantations d'arbres, projet d'hydrologie régénérative ...**

Afin de mettre en lumière cette démarche citoyenne, une **mini-série documentaire** sera produite et diffusée lors de cinés débats courant 2025 pour diffuser ces bonnes pratiques, et favoriser la préservation des sols sur notre bassin versant.



Orbieu, Fabrezan (11)

ACTUALITÉ DES SAGE

SAGE Haute Vallée de l'Aude

Le partage de l'espace fluvial et la qualité de l'eau sont des thématiques importantes pour la Haute Vallée de l'Aude.

Sur la partie amont du bassin versant, plusieurs activités de nature et de loisirs se partagent l'espace fluvial tout en respectant la préservation des milieux aquatiques. Cependant, face aux problématiques de disponibilité de la ressource, mais également de la qualité de l'eau, ces dernières peuvent être mises en danger.

Dans ce contexte, le SAGE de la Haute Vallée de l'Aude a réuni l'ensemble des acteurs, afin de trouver des solutions durables de partage de l'espace fluvial et de définition des enjeux communs en termes de ressource en eau, tant dans sa quantité que dans sa qualité.

SAGE Fresquel

La gestion de la ressource en eau au cœur des débats.

Structuré par la présence de nombreux ouvrages, de stockage, mais également d'écoulement, le bassin versant du Fresquel est marqué par une gestion hydraulique complexe. Ce maillage important, impliquant une gestion partagée de la ressource entre différents acteurs, nécessite la mise en place d'échange, au sein du SAGE Fresquel et de ses instances afin d'assurer une redistribution des ressources en fonction des usages ainsi que le respect des compensations de certains prélèvements, notamment agricoles.

Lieu de travail, de sensibilisation, mais également de décision, le SAGE Fresquel a répondu en 2024 à ces besoins.

SAGE Basse Vallée de l'Aude

Un travail collectif pour limiter les impacts d'un étiage sévère.

Très marqué par le climat méditerranéen, le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude et ses acteurs ont su œuvrer sur l'ensemble de l'hiver et du printemps 2024 à trouver des solutions pour adapter le territoire et ses usages à une ressource en eau de moins en moins disponible.

Au travers de retour d'expérience, d'expérimentation, et de partage d'informations, les acteurs du territoire ont largement participé à la révision de l'arrêté cadre sécheresse départemental, mais également à la sensibilisation des usagers et populations de leur territoire, afin de réduire les consommations d'eau sur la période estivale.

PARTAGER LA DONNÉE SUR L'EAU

POURQUOI UN OBSERVATOIRE ?

Dans un contexte marqué par une montée en puissance des questions sur la protection de l'environnement, les conséquences du changement climatique sont une réalité concrète dans le quotidien de chacun. Le besoin de réponses à y apporter est de plus en plus exprimée et attendue dans l'opinion et le débat public. Aujourd'hui, **l'eau et sa gestion durable sont au cœur des débats et des enjeux**, mais pas seulement : l'anticipation des risques d'inondation et de sécheresse, la prévention, n'ont jamais été autant au cœur de l'actualité.

COMMENT ÇA MARCHE ? UN OBSERVATOIRE PARTICIPATIF

Cette réflexion s'est traduite en un projet concret : la création d'un observatoire des risques inondation et sécheresse du bassin versant de l'Aude.

De nombreuses données sur l'eau, ses usages, ses milieux et ses risques sont produites quotidiennement par nos administrations et les organismes en charge de sa gestion et de sa réglementation. La création de cet observatoire a rassemblé ces acteurs experts dans le domaine de l'eau. En définitive c'est un outil, conçu et développé **en collaboration avec plusieurs organismes partenaires**, qui contribue à faciliter une meilleure intégration des risques dans les politiques publiques, à l'information préventive et à la sensibilisation du grand public qui voit le jour en 2024.

Concrètement, Sign'eau est un **observatoire participatif d'aide à la décision**.

Les contenus sont co-construits et les données sont mises en commun par les partenaires du projet pour obtenir des résultats ciblés et utiles. Des groupes de travail thématiques identifient les besoins et inventent les outils qui permettent d'y répondre.



LE RÉSULTAT : SIGNEAU.FR

Un site Internet qui propose un accès unique à une multitude d'informations sur les risques d'inondation et de sécheresse sur le bassin versant de l'Aude :

- › données ;
- › outils ;
- › cartes ;
- › tableaux de bord statistiques .

Sign'eau permet d'accroître la résilience de notre territoire face à ces menaces par la mise à disposition d'une connaissance partagée et fiable sur les différentes thématiques de la gestion et de la ressource en eau.

Ils participent à l'observatoire :

Services de l'état, Collectivités, Consulaires, Syndicats, Associations,
Agence de l'eau, Services de secours, PNR, Bureaux d'études.

UN PROJET CONÇU ET ANIMÉ PAR



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES



Une entrée unique, un outil participatif d'aide à la décision, d'évaluation et de prospective.



Découvrez notre vidéo «Sign'Eau, l'observatoire» sur notre chaîne Youtube : <https://youtu.be/W0u8p275ueo>

LES THÉMATIQUES

L'observatoire présente les données en **7 grandes thématiques**, pour un accès rapide aux données qui intéressent les utilisateurs.

Chaque thématique dispose d'un tableau de bord synthétique rassemblant les chiffres clés :



Zones Inondables : indications sur les zones inondables par débordement, ruissellement et submersion marine.



Vulnérabilité des territoires aux inondations pour l'évaluation des enjeux en zone inondable sur les territoires.



Ressource en eau : suivi de la ressource en eau et des prélèvements réalisés.



Zones Humides : données de suivi et évaluation du plan de gestion stratégique des zones humides.

Mais aussi : littoral, restauration des cours d'eau, ou encore, évaluation des politiques publiques de l'eau (en cours de développement).

L'INAUGURATION

Dévoilé à l'occasion du Salon des Communes et des Territoires de l'Aude, Sign'Eau a été présenté aux participants du Salon. Un premier aperçu de cet outil par les élus, qui ont su déceler tout son potentiel !

Zoom sur GEOMAPI

Un réseau d'experts en SIG pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

En avril 2023, le SMMAR EPTB Aude, en partenariat avec le SMIAGE Maralpin, a initié la **création du réseau GéoMAPI**, une communauté dédiée aux géomaticiens des EPTB (Établissements Publics Territoriaux de Bassin) en France. Porté par l'ANEB (Association Nationale des Élus de Bassins), ce réseau s'appuie sur le partage et la collaboration pour exploiter pleinement le potentiel des outils SIG dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Des outils SIG au cœur des échanges

GéoMAPI réunit aujourd'hui **50 participants** autour d'une ambition commune : tirer le meilleur parti des technologies SIG pour améliorer la gestion et l'analyse des données spatiales.

Ce réseau favorise :

- Le partage de méthodes et d'outils
- La connaissance des données géographiques
- Les retours d'expériences pratiques.

Les six réunions organisées en visioconférence depuis sa création ont permis d'approfondir ces échanges. En parallèle, le réseau s'est progressivement élargi, incluant désormais des EPCI, des bureaux d'études, et des organismes de recherche, témoignant de son attractivité et de son impact croissant.

LE FLEUVE AUDE

Le fleuve Aude, relie nos territoires des Pyrénées à la Méditerranée, il est le fil conducteur de notre bassin versant.

Le Fleuve Aude prend sa source dans les Pyrénées Orientales et parcourt près de 224 km jusqu'à la mer. Il compte 117 affluents.

Ce fleuve représente un enjeu formidable pour tant encore aujourd'hui trop sous-estimé. Nos cours d'eau sont un patrimoine qu'il faut préserver et valoriser. Il faut gérer ce fleuve pour que nos habitants réapprennent à vivre avec et non plus contre.

Le fleuve Aude constitue le domaine public fluvial (DPF) de l'Etat depuis le pont neuf de Quillan jusqu'au barrage anti-sel sur la commune de Fleury d'Aude. C'est un linéaire de **150 kilomètres** qui est géré par l'Etat dans l'objectif d'un maintien du libre écoulement naturel des eaux.

Les 7 Syndicats de rivières adhérents du SMMAR EPTB Aude gèrent quant à eux l'ensemble des affluents du fleuve et le cours de l'Aude en amont de Quillan.

A la suite de multiples retours d'expériences post-crués (2018, 2020), de nombreux élus ont sollicité le SMMAR EPTB AUDE, au titre de son expérience et de son périmètre géographique d'action (le bassin versant de l'Aude), pour qu'il puisse être l'**opérateur unique sur le fleuve AUDE d'une politique GEMAPI**, en complément de l'action efficace et régulière menée par les 7 syndicats de rivières adhérents.

En lien avec les services de l'Etat, une réflexion, très poussée sur le volet juridique, a conduit à identifier que ce sont les EPCI territorialement concernés le long du fleuve AUDE dans sa partie domaniale qui détiennent encore la compétence GEMAPI sur ce cours d'eau.

Ces **EPCI sont au nombre de 7** : la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises, la Communauté de Communes du Limouxin, La Communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglo, la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux,

la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et la Communauté de Communes de la Domitienne.

Dans ce cadre, et afin de ne pas handicaper l'avancement des dossiers inscrits dans les cadres contractualisés (dont le PAPI 3) relevant de cette compétence et de ce cours d'eau, Carcassonne Agglomération a délibéré en date du 12 avril 2024 pour déléguer, pour l'année 2024, ladite compétence au SMMAR EPTB AUDE.

En conséquence, le SMMAR EPTB AUDE a modifié ses statuts afin de pouvoir exercer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le linéaire du fleuve Aude dans sa partie domaniale, pour le compte de Carcassonne Agglomération.

Etude du Plan de Gestion du fleuve Aude

L'étude d'élaboration du plan de gestion du fleuve Aude a été engagée à l'été 2023, pour aboutir à la production d'un document opérationnel en décembre 2025.

3 axes d'intervention ont ainsi été identifiés :

- Stimuler le transport et la recharge sédimentaire, notamment en favorisant la dynamique latérale, la suppression de protections obsolètes, la continuité ;
- Dynamiser les milieux aquatiques par la reconnexion de zones humides et le maintien des érosions favorables à la nidification ;
- Développer des actions sur des sites pédagogiques, vers de véritables « laboratoires dynamiques » ;
- Assurer un suivi de la dynamique du fleuve en contexte de changement climatique : suivi de l'incision, de la mobilité latérale et longitudinale, suivi de la nappe d'accompagnement...

Autant d'actions qui pourront être réalisées selon les opportunités d'intervention, et qui inscriront le SMMAR dans la stratégie de prise de compétence GEMAPI sur le fleuve.

Avec le soutien de l'Agence de l'eau, la Région et le Département de l'Aude.

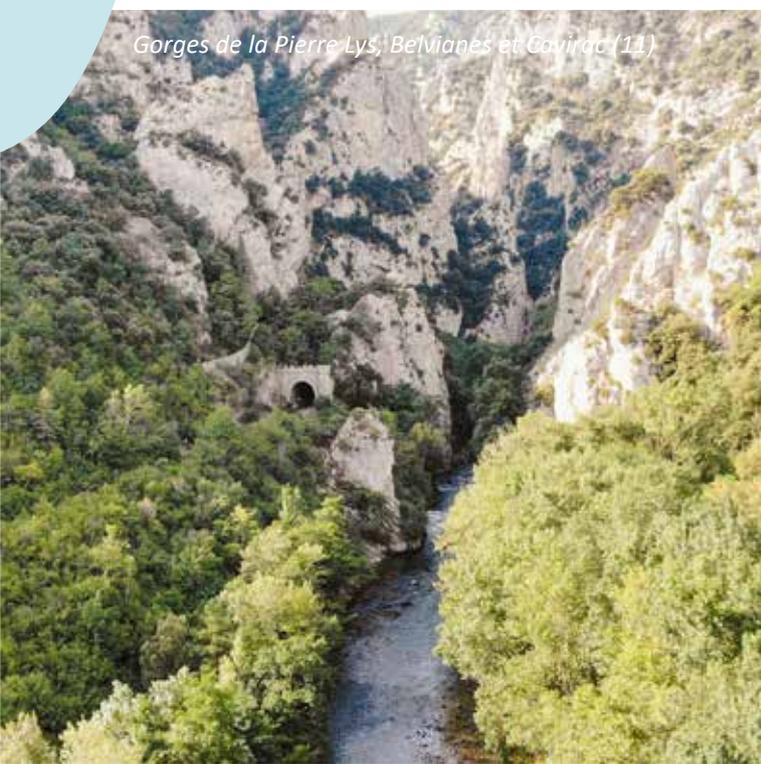
Lac d'Aude, Les Angles (66)



Seuil de Moussoulens, Cuxac d'Aude(11)



Gorges de la Pierre Lys, Belvianès et Covirac (11)



Saint Couat d'Aude (11)



Trèbes (11)



L'embouchure, Fleury d'Aude (11)



LA RESSOURCE EN EAU





PROJET TALANOA

Le SMMAR EPTB Aude poursuit son implication dans le **projet de recherche TALANOA** porté par l'INRAE. Il vise à proposer des stratégies d'adaptation de l'agriculture face à la rareté de l'eau en contexte de changement climatique.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la **réflexion PTGE qui doit aboutir en 2026** sur un scénario prospectif pour le territoire.

Plusieurs ateliers participatifs et webinaires ont été organisés dans ce cadre (*données, modèle hydrologique, modèle économique, modèle agronomique*).

LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LE PGRE PART À LA RETRAITE

2024 marque la fin du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), après 8 années de mise en œuvre. Plus de **60 M€ d'investissements** auront permis de réaliser près de **34 Mm³ d'économies** sur la ressource en eau.

Parmi les actions majeures déclinées à l'échelle du plan de gestion, on peut citer :

- les actions de réduction des fuites et de modernisation des systèmes d'irrigation, animées et portées par les Unions d'ASA du territoire
- les travaux de modernisation visant l'imperméabilisation des berges fuyardes réalisés par VNF
- les programmes de renouvellement des réseaux pour respecter le rendement grenelle gérés par les réseaux d'eau potable.

Du PGRE au PTGE

Malgré les importants efforts réalisés au titre du PGRE, le suivi des débits sur le fleuve Aude démontre que le **débit d'objectif réglementaire de 4.4 m³/s n'est toujours pas respecté**. Les raisons peuvent s'expliquer par une évolution défavorable du niveau des ressources en eau à l'échelle du bassin dans un contexte de changement climatique, et l'échec de la mise en place du système de compensation. Les efforts doivent être poursuivis à travers la mise en œuvre d'un second plan de gestion : **le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**. Cette démarche, cadrée par l'Instruction du Gouvernement du 7 mai 2019, se construit sur la base d'une évaluation du PGRE en concertation avec l'ensemble des partenaires et les représentants des usagers. **Le travail a été engagé dès cette année**, pour un objectif d'approbation en 2026. Démarche multi-usage, le PTGE aura pour ambition de décliner une stratégie à l'échelle du bassin de l'Aude, selon trois axes :

- › sobriété des usages et économie de la ressource ;
- › réflexion sur les stockages nouveaux et durables, optimisation de ceux existants ;
- › réflexion sur les stratégies d'adaptation.

ETIAGE 2024

La situation 2024 s'inscrit dans la continuité de l'année précédente, avec un étiage quasi continu depuis mars 2023.

En 2024, pas moins de 23 arrêtés préfectoraux de restriction ont été pris pour encadrer la gestion de la ressource et les prélèvements. La gestion 2024 des lâchers de la convention de Matalmale pour le soutien des débits de l'Aude a été favorisée par la

vidange partielle de la retenue de Puyvalador. En sortie de saison, le niveau des retenues structurantes du bassin reste globalement plus favorable qu'en fin d'été 2023, notamment grâce aux apports soutenus des précipitations d'automne. La situation reste cependant très fragile et doit nous inciter collectivement à un usage raisonné de la ressource. Les affluents de l'Aude ont également connu des étiages très marqués, atteignant des niveaux de crise prolongés jamais observés.

INTEGRATION DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ETIAGES (ONDE)

2024 constitue la première année d'engagement du SMMAR au sein de l'Observatoire National Des Etiages. L'implication du SMMAR EPTB Aude s'est traduite par l'organisation de **tournées d'observations des écoulements** sur un échantillon de cours d'eau non jaugés. Au total, **17 sites** ont été expertisés sur la saison d'étiage. Le **débit d'objectif d'étiage** (inscrit au SDAGE) **devant être respecté au niveau du seuil de Moussoulens**, sur la commune de Moussan, est totalement dépendant de l'ensemble des modalités de gestion des ouvrages du bassin et des usages situés en amont, jusqu'à la Haute Vallée de l'Aude, le Fresquel, l'Orbieu ou les affluents situés en rive gauche de l'Aude médiane. La multiplicité des gestionnaires de ressource, des usages et des enjeux sur les milieux aquatiques sont autant d'éléments qui rendent les politiques de gestion extrêmement complexes à l'échelle du bassin. L'élaboration d'un schéma global des transferts d'eau à l'échelle du bassin de l'Aude permet de rendre compte de la complexité de la gestion de la ressource en eau spécifique au territoire.



Scannez et téléchargez le schéma des transferts d'eau inter-bassins

ÉTUDE HYDROLOGIE ORBIEU

Potentiel hydrologique du bassin et impact du karst à l'étiage.

L'étude a démontré la très **forte hétérogénéité** de la réponse hydrologique des bassins versants à un événement pluvieux, et confirmé le rôle majeur du compartiment souterrain dans les écoulements de surface. Le contexte du bassin versant et son fonctionnement demeurent **peu propice à la mise en place de stockages**.

En 2025, un complément d'étude sera engagé pour bien appréhender le rôle du karst dans le soutien des débits à l'étiage.

Avec le soutien de l'Agence de l'eau, la Région et le Département de l'Aude.

OPTIMISER LA RESSOURCE DANS LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE

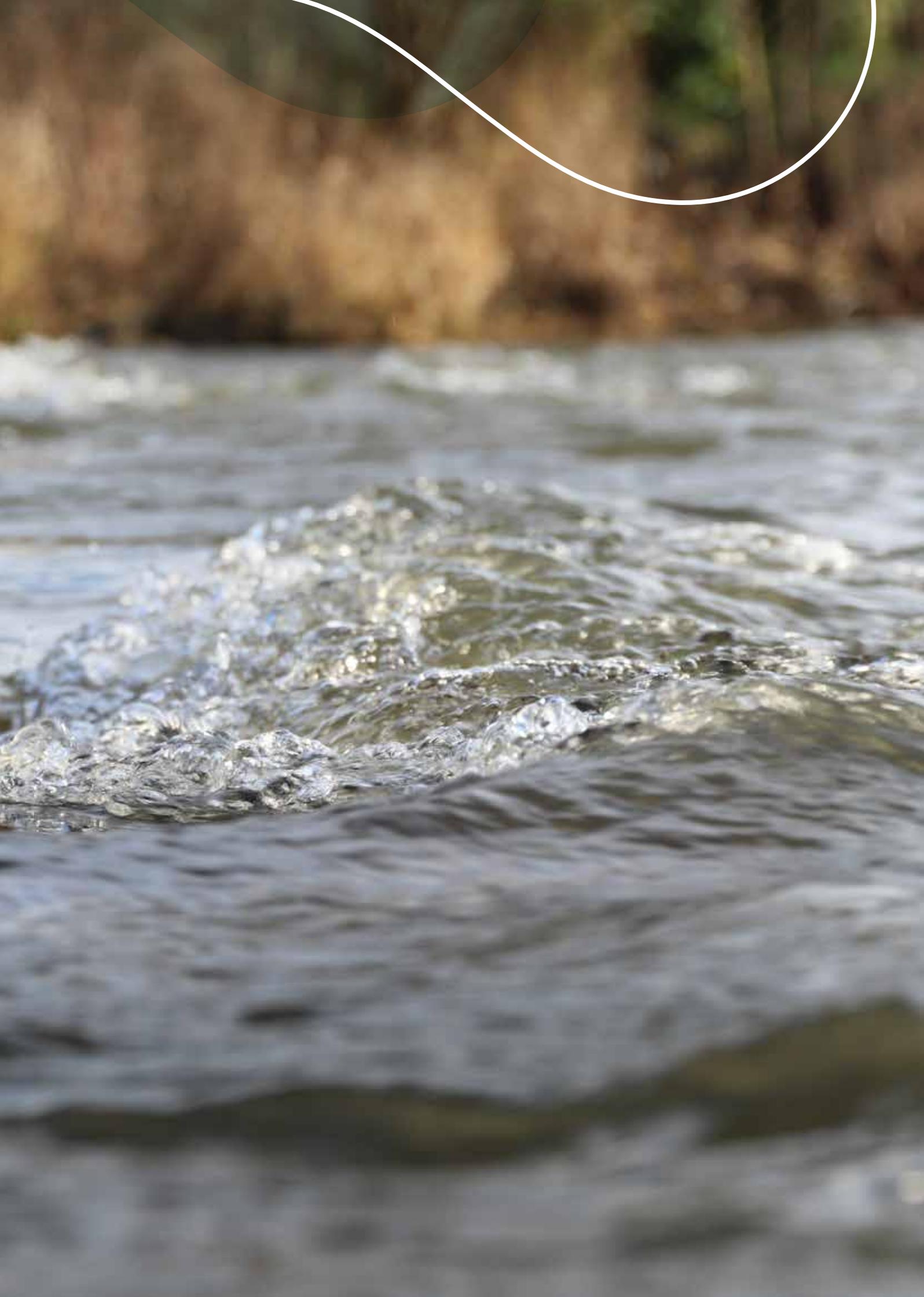
Fin 2023, le SMMAR EPTB Aude a conventionné à hauteur de 50 000 € avec EDF pour une étude prospective de sécurisation et d'augmentation de la ressource en eau sur la Haute Vallée de l'Aude.

La restitution, prévue début 2025, doit permettre notamment :

- › de préciser le potentiel hydrologique du Donezan (Bruyante) ;
- › d'évaluer les potentialités d'augmentation de la capacité des retenues (Réhausse de Matemale et notamment de la cote d'exploitation, rehausse de Puyvalador, rehausse de Grande Pâture) ;
- › d'évaluer les pistes d'amélioration du remplissage de Matemale (pompage Puyvalador-Matemale, alimentation gravitaire depuis le Galbe via la Lladure, évolution du débit réservé de Matemale) .

Pour chaque solution étudiée, il s'agit d'évaluer la faisabilité technique ainsi que le stock supplémentaire généré et disponible à l'étiage/hors étiage. *Avec le soutien de l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Aude.*

LES MILIEUX AQUATIQUES



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les cours d'eau, véritables artères de la nature, jouent un rôle vital dans l'équilibre de notre écosystème. C'est pourquoi les préserver et parvenir à leur bon état est un devoir commun.

LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT (CBV)

Le contrat de bassin versant de l'Aude engage depuis 2021, les acteurs de l'eau locaux (l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie, les Départements de l'Aude et de l'Hérault, le SMMAR EPTB Aude et ses 7 Syndicats de rivières adhérents) dans le développement d'actions pour une gestion globale, concertée et durable du périmètre hydrologique.

En 2024, **13 nouvelles actions** pour la gestion des milieux aquatiques ont été programmées aux CD GEMAPI pour un montant de **1 489 362 €**.

Un second contrat de bassin versant est en cours de réflexion pour la période **2026-2029**.



Le SMMAR EPTB Aude est membre du comité de bassin de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et représenté par M. François DEMANGEOT, vice-président du SMMAR EPTB Aude.

Zone humide du Massif de Madres, Le Bousquet (11)

LE PLAN DE GESTION DES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont de véritables couteaux suisses, qui résolvent de nombreux problèmes et accordent leurs bienfaits gratuitement.

Une zone humide ? Qu'est ce que c'est ?

Une zone humide apparaît là où la nappe phréatique affleure la surface, ou bien là où des eaux peu profondes recouvrent les terres. En bref, ce sont des zones de transition entre terre et eau. Le terme "zone humide" peut désigner une grande variété de milieux :

- des **landes** ou des **tourbières** plutôt en montagne ;
- des **rives d'étangs**, des **ripisylves** ou des vallons boisés en plaine ;
- et des **marais littoraux**, des dépressions d'arrière-dunes ou des zones estuaires sur le littoral.

A quoi servent-elles ?

Les zones humides ont de très nombreuses fonctions bénéfiques. On peut en retenir 3 principales :

- › elles agissent comme des éponges : elles reçoivent, stockent puis restituent l'eau ;
- › elles filtrent les polluants et absorbent le carbone ;
- › elles sont un réservoir de biodiversité ;

En fait, elles travaillent naturellement et gratuitement pour rendre de nombreux services. De nos jours, face au dérèglement climatique, les zones humides jouent donc un rôle primordial et irremplaçable.



Les zones humides du bassin versant de l'Aude

Sur le territoire du SMMAR, en 2023, on a recensé près de **840 zones humides**. Cela représente presque **16 000 ha**. C'est **3%** de la surface du Département de l'Aude.

Quelques exemples de zones humides sur notre bassin versant : la Mouillère d'Esposolla à coté de Formiguères, les prairies humides de Fourtou entre Mouthoumet et Bugarach, les boisements humides et des tourbières dans la Montagne Noire, ou encore les prés salés de l'Etang de Pissevaches à Fleury.

On en retrouve un peu partout sur le bassin versant, en bord de cours d'eau : les bords du Lampy à Alzonne, Font Cabrol à Ferrals les Corbières ou encore l'ancien méandre de l'Aude à Raissac d'Aude.



Que fait-on pour préserver les zones humides sur notre territoire ?

La protection des zones humides est régie par de nombreux textes internationaux ou nationaux. Sur notre territoire, le SMMAR EPTB Aude vient de finaliser le **Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGZH)**. Le premier objectif était de dresser un inventaire des zones humides du territoire pour pouvoir ensuite en assurer un suivi cohérent, ainsi que prioriser les actions à mener sur les lieux identifiés.

Chaque citoyen peut agir pour préserver les zones humides !

Les zones humides font partie des écosystèmes les plus détruits de la planète, à un rythme **3 fois plus élevé** que la déforestation.

Il faut les préserver de toutes les pollutions, protéger les espèces qui s'y développent, ou encore réduire l'assèchement des sols, et nous pourrions continuer à bénéficier de leurs bienfaits.

VERS DES COURS D'EAU PLUS NATURELS

Un cours d'eau s'inscrit dans un territoire, dans un bassin versant et prend naturellement la forme de son environnement. Il a besoin d'espace et de temps pour être dans un bon état. Toutefois, depuis des décennies et sous de multiples contraintes les rivières se sont vues modifiées, corsetées, pour répondre bien souvent aux enjeux économiques et sociaux.

Conscient des services que rendent les rivières au fonctionnement naturel, le SMMAR EPTB Aude et ses Syndicats de rivières œuvrent à leur restauration tout au long de l'année. Une stratégie opérationnelle basée sur l'étude de la forme des cours d'eau (*l'hydromorphologie*) est menée de front sur tous les territoires. Ces travaux consistent majoritairement à redonner aux rivières leur fonctionnement fluvial originel (*un lit mineur, moyen et majeur, des bras, des espaces de bon fonctionnement...*). À travers ces projets, l'objectif est de redonner aux cours d'eau leurs propriétés naturelles : éroder les berges, déplacer du gravier ralentissant ainsi les débits, s'étendre sur leur lit majeur en cas de crue, piéger les embacles dans leurs bras lors d'inondation, ou encore créer des îlots de fraîcheur propices à l'Homme et à la biodiversité dans leurs méandres.

LES VERTUS D'UN COURS D'EAU NATUREL

- ✓ Réduction du risque d'inondation et de sécheresse
- ✓ Reconquête de la biodiversité
- ✓ Amélioration de la qualité de l'eau
- ✓ Amélioration de la qualité paysagère et du cadre de vie
- ✓ Appropriation de la rivière par la population
- ✓ Renforcement des capacités d'adaptation des milieux aquatiques au changement climatique



LES PROJETS DE RESTAURATION 2024

Afin de lutter contre Les dysfonctionnements des rivières, le SMMAR EPTB Aude et ses 7 syndicats adhérents mettent en place depuis plusieurs années une politique de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau par la reconquête des espaces de mobilité.

Espace de Bon Fonctionnement de Couffoulens

Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Les cours d'eau sont en perpétuelle évolution, il est ainsi indispensable de leur **réserver un espace de mobilité**. C'est l'objectif des travaux réalisés sur le Lauquet : redonner de l'espace à la rivière, en amont de **Couffoulens**. Les travaux ont consisté à raser un merlon présent en rive gauche : on «*décorsète*» le Lauquet pour lui permettre de retourner plus facilement et plus rapidement dans son lit mineur en cas de crue. Toujours sur la même rive, la berge a été décompactée : la rivière peut ainsi remobiliser des matériaux pour reconstituer son lit. Le coût total, acquisition des parcelles et travaux compris, revient à **27 000€ HT**. *Le plan de financement se répartit entre l'Agence de l'Eau (50%), le Département de l'Aude (10%), la Région Occitanie (20%) et une part d'autofinancement (20%).*



Lauquet, Couffoulens (11)

CURER LES COURS D'EAU, UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Contrairement à ce que la croyance populaire pourrait laisser penser, curer une rivière n'est pas toujours bénéfique.

Pourquoi ?

Le curage a des **effets contre-productifs** : il entraîne une accélération du courant, une aggravation des inondations en aval, ou encore une pollution des eaux.

Sédiments et végétaux ont un **rôle naturel essentiel**, et ne sont pas uniquement des «obstacles» : ils filtrent l'eau, limitent l'érosion.

La rivière est un **écosystème fragile** à préserver : les curages trop fréquents détruisent des habitats pour la faune et la flore aquatiques.

Restauration hydromorphologique à Carlipa et Raissac sur Lampy

Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Fresquel

En marge de la concertation avec les riverains et les élus, l'année 2024 a abouti à la définition des travaux et au dépôt des dossiers réglementaires sur 2 sites : le remplacement du passage à gué de Raissac sur Lampy et le déplacement d'un chemin à Carlipa. Des travaux à venir en septembre 2025.



Orbieu, Ribaute (11)

Restauration hydromorphologique de l'Horte et de l'Arjole

Syndicat du bassin Orbieu-Jourres

Sur les communes de Ribaute et Camplong, ce sont l'Orbieu, l'Horte et l'Arjole qui ont bénéficié de travaux de restauration hydrologique. Au programme : reconnexion des bras secondaires au cours d'eau principal, amélioration des espaces d'expansion des crues pour permettre la réinjection de sédiments. En 2024 c'est la phase 1 des travaux qui a été bouclée. Le coût total s'élève à **150 000€ HT**. *Le plan de financement se répartit entre l'Agence de l'Eau (50%), le Département de l'Aude (10%), la Région Occitanie (20%) et le maître d'ouvrage (20%).*



242 km

de ripisylves traités par
les Syndicats de rivières
en 2024.

LA RIPISYLVE NOTRE MEILLEURE ALLIÉE

La ripisylve, cette végétation bordant les cours d'eau, représente une zone humide d'une importance capitale. Elle joue un rôle vital au sein de l'écosystème, elle stabilise les berges, piège les embâcles, améliore la qualité de l'eau et offre une zone de refuge pour la faune. Dans les zones urbaines néanmoins, nous devons veiller à son entretien afin d'éviter qu'elle ne devienne une menace potentielle. Valoriser et entretenir la ripisylve de manière raisonnée devient ainsi une nécessité pour préserver ces multiples bénéfices, tout en respectant l'équilibre de cet écosystème.

Un entretien raisonné

L'entretien de la ripisylve est **une tâche minutieuse qui cherche à équilibrer la protection des enjeux humains avec la préservation de la biodiversité** :

- Un **élagage sélectif** des arbres en favorisant les essences adaptées (*peupliers, saules, frênes...*) et en **maintenant une variété d'essences** et de classes d'âge ;
- Une **gestion équilibrée des embâcles** consistant à éliminer les obstacles importants tout en **préservant les éléments favorables à la vie aquatique**.

Cet entretien raisonné permet à la ripisylve d'être en bon état et de rendre ainsi de nombreux services à son écosystème.

Les vertus d'une ripisylve en bon état

Une ripisylve en bon état rend de nombreux services :

- Elle **prévient les inondations** (*stabilise les berges, piège des bois flottés qui peuvent former des embâcles*);
- Elle **préserve la ressource en eau** en situation de sécheresse (*favorise le rechargement des nappes, crée des îlots de fraîcheur*);
- Elle **améliore la qualité de l'eau** (*filtre l'eau*);
- Elle **lutte contre le réchauffement climatique** (*stocke le carbone, crée des zones humides*); Un peuplier est constitué de 400 kg de carbone par mètre cube !
- Elle favorise le **développement de la biodiversité** (*elle est un habitat naturel et une source de nourriture*).

Les Syndicats au service de l'intérêt général

En raison des coûts requis pour un entretien raisonné et de la complexité de cette tâche, **une déclaration d'intérêt général peut être émise afin de permettre aux Syndicats de rivières d'intervenir**.

Ainsi toute l'année, des entretiens sont réalisés dans le cadre de DIG par les équipes en régie des Syndicats de rivières ou par des prestataires.

Ces programmes de gestion de la ripisylve sont co-financés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les Départements de l'Aude et de l'Hérault.



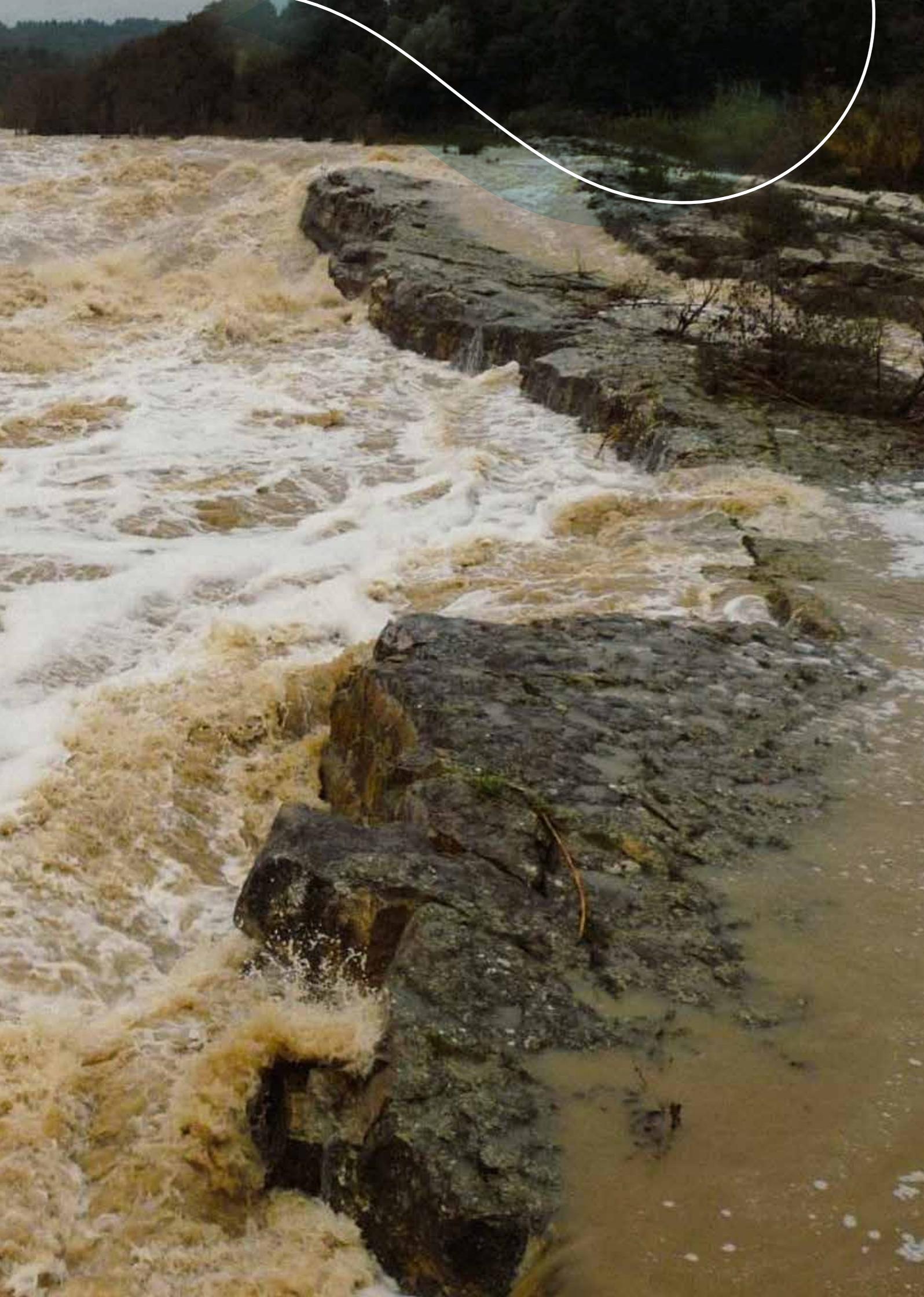
Les haies à la rescousse

Planter des haies c'est lutter contre l'érosion et le ravinement des sols, tout en préservant la biodiversité. Ainsi, ce sont 10 km de haies supplémentaires qui ont été plantées en cette fin d'année 2024 pour la tranche 5 Fresqu'haies, notamment sur les communes d'Alzonne, et de Bram. Cela porte à plus de 50km le linéaire de haies plantées sur le territoire du Fresquel depuis 2019.

Programme co-financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (70%), le Département de l'Aude (10%), le SMAH FRESQUEL (20%), pour un montant de 250 000 €.

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Orbieu, Ribaute (11)



RÉDUIRE LE RISQUE

Si la raison d'être du SMMAR EPTB Aude est de sensibiliser, protéger contre le risque inondation reste une compétence historique et essentielle de la collectivité.

Un territoire à risque

À l'échelle du territoire, le risque inondation constitue le plus grand risque d'origine naturelle. Le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, a été touché à de nombreuses reprises par des crues importantes 1891, 1992, 1999, 2014, 2018, 2020 ...

Aujourd'hui, sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, l'ensemble des communes sont soumises au risque inondation, soit par débordement des cours d'eau, soit par ruissellement ou encore par submersion marine.

Face à ces risques inondation, le SMMAR EPTB Aude, accompagne les communes concernées depuis les années 2000. Ainsi, pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions le SMMAR EPTB Aude élabore depuis 2006 des Plans d'actions et de prévention des inondations (PAPI).

Ces outils visent à traiter le risque inondation de manière globale, le PAPI 3 repose sur 7 axes :

1. **Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;**
2. **Surveillance et prévision des crues**
3. **Alerte et gestion de crise ;**
4. **Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;**
5. **Réduction de la vulnérabilité ;**
6. **Gestion des écoulements ;**
7. **Gestion des ouvrages de protection hydraulique.**

Les actions du PAPI 3 sont mises en œuvre par le SMMAR EPTB Aude et ses 7 Syndicats de rivières adhérents. Toutes les informations sur : www.smmar.fr/nos-grands-projets/le-papi



L'ACTUALITÉ DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Traversée urbaine de Saint Hilaire

Dans le cadre de la protection des zones habitées contre les inondations, des travaux importants ont été réalisés à **Saint Hilaire** par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.



Ce projet, d'un coût de **376 396 € HT**, s'est déroulé sur une période de **trois mois**. Les travaux ont inclus le décaissement et la gestion des espèces invasives, notamment la Renouée du Japon, ainsi que le terrassement et le criblage des terres. Les matériaux fins ont été revalorisés sur des parcelles agricoles à Saint-Hilaire et Villebazy, tandis que les matériaux grossiers ont été réinjectés dans le Lauquet. Des replantations et des aménagements paysagers ont également été effectués pour restaurer l'environnement. *Ce projet a été réalisé avec le soutien financier de l'État (50%), du Département de l'Aude (30%) et du SMAH de la Haute Vallée de l'Aude (20%).*

Ouvrage de protection du lotissement du Cabagnol à Villalier



Afin de protéger ce quartier des crues du Séraut, le Syndicat Mixte Aude Centre a assuré l'organisation d'une réunion publique, la remise et validation du PRO tout en poursuivant les négociations foncières et les dossiers réglementaires en vue des travaux. Prévus dans le cadre du PAPI 3, ils seront réalisés en 2026 ou 2027.

Ouvrage Hydraulique de protection de Luc sur Orbieu

Afin de protéger la commune contre les crues des cours d'eau Tourrenc et Binasso jusqu'à la centennale, un ouvrage hydraulique de protection a été initié et a été porté en maîtrise d'ouvrage par le Syndicat du Bassin Orbieu Jourres. En 2024, les négociations foncières ont été démarrées pour permettre la réalisation de cet ouvrage.



Ce projet a été réalisé avec l'aide financière de l'État, de la Région et du Département de l'Aude.

Les systèmes d'endiguement

Le SMMAR EPTB Aude accompagne ses syndicats de rivières dans la surveillance et la gestion des systèmes d'endiguement du bassin versant.

Sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, on dénombre 18 ouvrages de protection.

Les équipes des syndicats accompagnées du SMMAR EPTB Aude interviennent régulièrement sur ces systèmes de protection, pour faire en sorte que ceux-ci restent en bon état et puissent jouer efficacement leur rôle lors des crues. Au plus proche du terrain, ils réalisent plusieurs visites annuelles sur tous ces ouvrages et font procéder aux réparations nécessaires.



Des actions moins visibles mais néanmoins nécessaires consistent à mettre en permanence à jour les dossiers techniques de tous ces ouvrages afin de pouvoir y faire référence en cas de désordres et déterminer rapidement les mesures à prendre. Par ailleurs, la mise en place opérationnelle de l'organisation de gestion avec les communes se poursuit afin que les agents communaux connaissent les ouvrages et leurs accès et qu'ils soient préparés aux gestes à faire en cas de crue.



LA GESTION DE CRISE

La gestion de crise inondation ou sécheresse est une expertise ancienne au sein du SMMAR EPTB Aude. Pour autant cette expertise se cultive inlassablement, se transmet continuellement et se perfectionne collectivement. Être prêt, c'est un état d'esprit où l'humilité doit guider notre action de terrain.

Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

Pour faire face au risque inondation présent sur notre territoire, le SMMAR EPTB Aude continue à accompagner les communes dans la réalisation du plan communal de sauvegarde (PCS) 2.0. Ce document de référence lors d'une inondation permet d'organiser la gestion de crise et de mettre en sécurité les riverains ainsi que les zones à enjeux. Il est co-construit avec les élus locaux et l'ensemble des partenaires, accompagnés par la société PREDICT Services missionnée par le SMMAR EPTB Aude. *En 2024, 16 nouveaux PCS 2.0 ont été réalisés, avec le soutien de l'Europe (programme FEDER), la Région Occitanie et les Départements de l'Aude et de l'Hérault*

Les Plans intercommunaux de Sauvegarde (PICS)

Suite à la loi dite « **MATRAS** » et son Décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, les PICS sont obligatoires pour les **Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre « EPCIfp »** dès lors qu'une commune membre a l'obligation de réaliser un PCS. Le plan intercommunal de sauvegarde est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale.

L'APPLICATION « SHYVAA »

Une interface gratuite qui permet de suivre le niveau des cours d'eau du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, en quasi-temps réel ! Données du SMMAR EPTB Aude et des différents partenaires disposant des stations de mesures et des capteurs.

shyvaa.smmar.org



Le SMMAR EPTB Aude étend donc désormais son accompagnement auprès des Agglomérations et Communautés de Communes dans les secteurs financier et technique pour l'élaboration et l'organisation de leur plan opérationnel de gestion de crise.

En 2024, la réalisation des PICS de Carcassonne Agglo et de la Communauté de communes de la région Lézignanaise Corbières en Minervois a été lancée. *Cette action bénéficie du soutien à hauteur de 40% de l'Europe, de la Région et du Département de l'Aude.*

Prise en compte du risque tsunami

Le SMMAR EPTB Aude s'est rendu à Cannes pour échanger sur la prise en compte du risque tsunami dans les plans communaux de sauvegarde.

De fait, la préparation des municipalités littorales pour garantir la sécurité face à ce défi naturel va devenir une nécessité.

Des exercices pour se préparer à la gestion de crise

Afin de se préparer à répondre aux risques qui peuvent affecter le territoire, des exercices de sécurité civile, rassemblant de nombreux services, sont régulièrement organisés, avec pour objectifs d'améliorer la collaboration et coordination entre services, et tester la réactivité et la mobilisation des moyens.



Zoom sur l'astreinte

Les agents du SMMAR EPTB Aude sont d'astreinte hydro-météorologie 24h/24 et 7j/7. Ils réalisent cette veille aux côtés des services de l'État et du Département de l'Aude. Pour ce faire, ils consultent l'application SHYVAA réalisée par le SMMAR EPTB Aude qui permet de voir en temps réel les niveaux d'eau dans les rivières.

LE DISPOSITIF AUD'ALABRI

Pour réduire la vulnérabilité pour tous

Sur bassin versant il est indispensable de compléter les aménagements de protection avec des dispositifs de réduction de vulnérabilité. Le **dispositif Aud'Alabri** accompagne particuliers, entreprises et services publics dans l'adaptation du bâti face au risque « inondation » par la réalisation d'un diagnostic, l'évaluation de la vulnérabilité et la proposition de travaux.



Depuis sa création, **1469 bâtiments** ont été diagnostiqués, et 30% ont abouti à des travaux.

Ce dispositif est développé grâce au financement de l'Europe (FEDER), de l'Etat, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Occitanie, des Départements de l'Aude et de l'Hérault.

LES ALÉAS LITTORAUX

Les aléas littoraux et le recul du trait de côte posent des problématiques urbaines et environnementales, avec des enjeux démographiques et économiques importants.

Notre territoire est soumis aux aléas littoraux, érosion, recul du trait de côte, submersion marine (*inondation par la mer*)... en lien avec le changement climatique. Pour faire face à ce risque, de nombreuses initiatives sont prises au niveau national et local pour sensibiliser et proposer des solutions.

Le SMDA coordonne pour l'ensemble des syndicats Gemapiens littoraux (SMDA, Syndicat de la Berre et Rieu, Syndicat des Corbières Maritimes) une étude visant à améliorer la connaissance de ces aléas.

Après une année 2023 consacrée à la finalisation d'une démarche de co-construction, l'année 2024 a vu la réalisation de la **Stratégie de Gestion Intégrée des Aléas Littoraux (SLGIAL)** se finaliser grâce aux échanges importants avec l'ensemble des élus des territoires (*maires, présidents de communautés de communes et d'agglomération*).

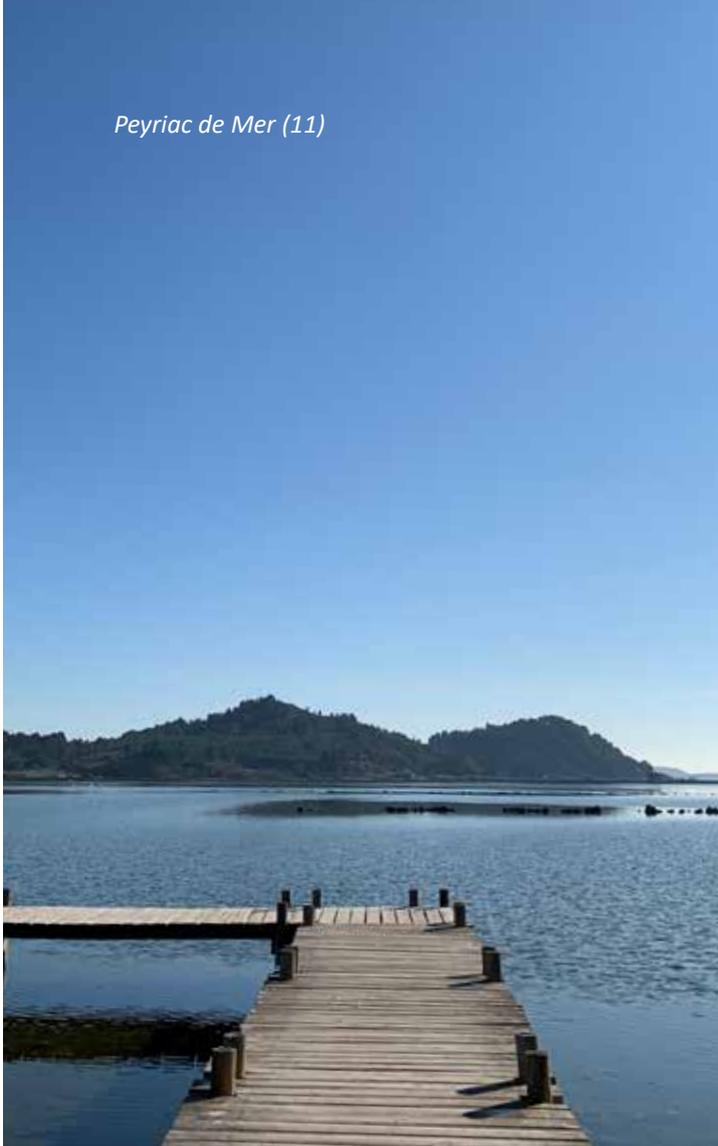
Orientée autour de la protection des personnes et des biens, tout en prenant en compte l'adaptation du territoire à moyen ou long terme, la SLGIAL intègrera également l'acquisition de connaissances et de démarches de sensibilisation afin de permettre son appropriation par le plus grand nombre.

Une maquette interactive et réaliste

A l'occasion du dernier comité syndical de 2024, les élus du SMMAR EPTB Aude ont pu découvrir la **nouvelle maquette présentant les aléas sur le littoral du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu**.

Cette maquette interactive à destination du grand public vient compléter l'Exp'Eau **mise à disposition gratuitement** par le SMMAR EPTB Aude sur l'ensemble du Bassin versant. Cette maquette représente le territoire littoral avec ses principales caractéristiques dans son bassin versant. Elle permet de **comprendre les risques et aléas littoraux** (submersion marine, retrait du trait de côte ...) mais aussi d'avoir une bonne représentation des solutions de prévention/protection des usagers face au risque d'inondation et de submersion marine à l'échelle du territoire. Cela permet aussi de comprendre les interactions amont/aval et le fonctionnement des ouvrages.

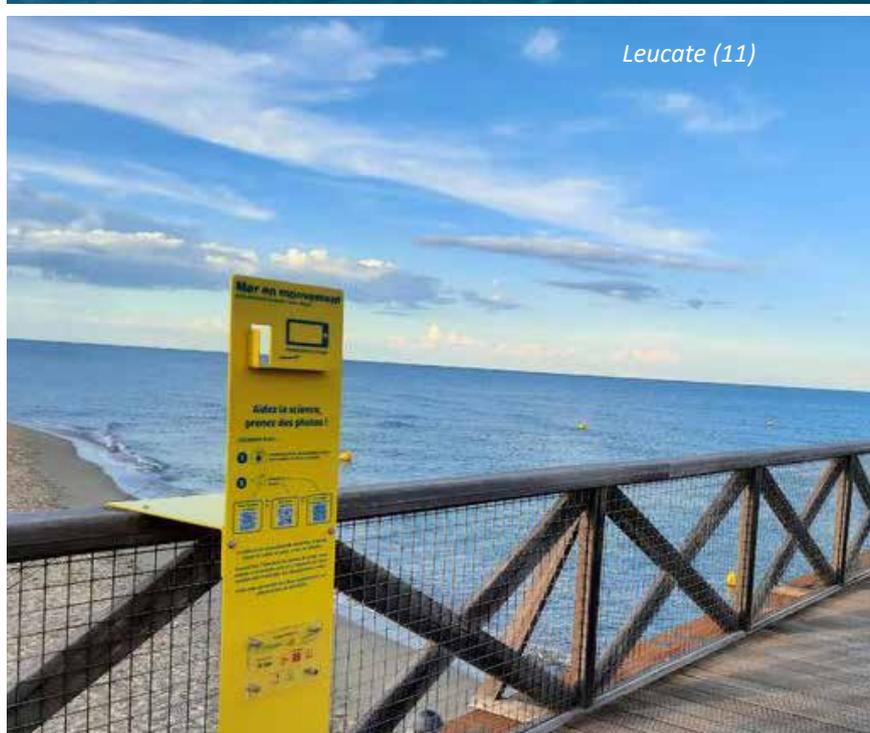
Peyriac de Mer (11)



Fleury d'Aude (11)



Leucate (11)



Gruissan (11)



La Franqui (11)





L'EAU EST UN BIEN COMMUN QUI MÉRITE UNE INTELLIGENCE COLLECTIVE

LES PARTENAIRES

«Le SMMAR a été créé dans l'idée d'être un outil collectif, sur un principe de solidarité, à l'échelle du bassin versant, de l'amont à l'aval. Il faut préserver la notion fondamentale de solidarité alors que nous vivons des temps difficiles.»

Hélène Sandragné, présidente du Conseil Départemental de l'Aude

Nos partenaires

L'approche des questions liées à l'eau est complexe car elle implique un grand nombre d'acteurs. Partenariat et concertation sont donc indispensables pour la gestion concertée à l'échelle du bassin versant. Le SMMAR EPTB Aude a su déployer, au fil des années, des savoir-faire dans les différents domaines de l'eau. Pour autant, afin de mener à bien ses missions, le SMMAR EPTB Aude fait régulièrement appel à de l'ingénierie extérieure ainsi qu'à des partenaires qui apportent une expertise complémentaire dans leurs domaines spécifiques. Parallèlement, le SMMAR EPTB Aude s'appuie sur une collaboration forte avec les acteurs institutionnels et financeurs, que sont les services de l'Etat, l'Europe (*FEDER*), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie, les Départements de l'Aude et de l'Hérault.

Liste non exhaustive de nos partenaires

AFPCNT : L'association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques vise à constituer une plateforme transversale et multirisques d'acteurs (*personnes morales et physiques*). Partenariat : co-organisation d'animations et partage de supports.

AIGA : Association créée pour une gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau. AIGA a pour objectifs de connecter les établissements publics locaux pour une gestion cohérente des hydrosystèmes, organiser des échanges et des formations, relayer des réflexions auprès des instances régionales et organiser des manifestations.

AMA : Association des Maires de l'Aude. Partenariat : participation au salon annuel et co-organisation de formations à destination des élus.

ANEB : l'association nationale des élus de bassin est une fédération d'élus et d'acteurs institutionnels impliqués dans la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant. Partenariat : mise en réseau, partage de données, formations...

Archives Départementales de l'Aude : un service du Conseil Départemental de l'Aude chargé de collecter et mettre à disposition les archives. Partenariat : formation des agents et mise à disposition de documents.

Association France Dignes : association qui œuvre sur les outils dédiés à la gestion des digues (SIRS), des missions d'appui et de mise en réseau et à l'organisation de nombreux événements techniques. Partenariat : mise à disposition de données.

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude agit en faveur de la préservation de l'environnement, de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Partenariat : partage de données, co-animation de cinés-débats.

CEPRI : le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation est un réseau d'échange et de capitalisation de connaissances techniques ou scientifiques, de bonnes pratiques en matière de stratégie de prévention et gestion des inondations en France et en Europe.

CEREMA : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement. Partenariat : échanges et accompagnement dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Chambre d'Agriculture : co-organisation de formations à destination des agriculteurs, partenaires dans la définition de la stratégie foncière en vue de la mise en œuvre de la GEMAPI.

Fédération de Pêche de l'Aude : partenaire dans le cadre d'opérations de sauvetage de la faune piscicole ou encore d'études spécifiques et de suivis des milieux.

INRAE : l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, partenaire dans de nombreux projets GEMA.

PNR (*Pyrénées Catalanes, Corbières Fenouillèdes, Narbonnaise et du Haut Languedoc*) : le territoire du bassin Versant de l'Aude de la Berre et du Rieu compte 4 Parcs Naturels Régionaux qui sont des partenaires privilégiés.

Réseau 11 : Le Syndicat Mixte Ouvert RéSeau11 porte des missions de protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du périmètre départemental.

SDIS 11 : le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude est notre partenaire pour la formation, mais aussi dans le cadre de la gestion de crise en cas d'inondation.



LE GLOSSAIRE

Agence de l'Eau - Créées par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il existe 6 agences en France. Le Territoire du SMMAR EPTB Aude fait partie de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Bassin versant : aire de collecte de toutes les eaux qui rejoignent un même exutoire. Ses limites sont les lignes de crête, c'est à dire les reliefs qui le bordent.

CBV - Contrat de Bassin Versant : programme d'action élaboré à l'échelle du bassin versant et mobilisant des fonds publics qui aborde de manière globale et transversale la gestion des milieux aquatiques.

CDGEMAPI - Comité Départemental de Programmation GEMAPI

CLE d'un SAGE - Commissions Locales de l'Eau : La CLE constitue le noyau opérationnel du SAGE. Elle a pour mission de gérer et d'animer l'ensemble de la démarche du SAGE (*élaboration, mise en œuvre et suivi*). Après l'arrêté d'approbation du SAGE, la CLE veille à la bonne application des dispositions inscrites dans le SAGE et à sa mise en œuvre.

CMI - Commission Mixte Inondation.

COD : Centre Opérationnel Départemental. Le COD est un outil de gestion de crise à disposition du préfet qui l'active quand un événement majeur a lieu dans son département. Le SMMAR est membre du COD lors des événements pluviométriques sur le département de l'Aude.

DDTM – Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

DIG – Déclaration d'Intérêt Général : validée par arrêté préfectoral, la DIG permet à une personne publique d'intervenir avec de l'argent public sur des terrains privés au nom de l'intérêt général.

DPF : Domaine Public Fluvial

DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DUP - Déclaration d'Utilité Publique : acte administratif permettant à l'État, ou à une collectivité, après une procédure de consultation de la population, de mener un projet d'aménagement du territoire et, le cas échéant, d'avoir recours à l'expropriation.

Embâcle : accumulation de débris naturels (*troncs, branches*) dans le lit d'un cours d'eau et pouvant former un barrage.

Erosion : les milieux aquatiques subissent une érosion naturelle qui emporte les sols et les roches qui les composent sous l'effet du vent, de l'écoulement de l'eau et de la gravité. Fonctionnement naturel des milieux, l'érosion façonne et fait évoluer les paysages. Ce phénomène est susceptible d'être accentué fortement par les activités humaines et les aménagements.

EPAGE – Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Syndicat mixte qui a vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle d'actions «milieux aquatiques» et «prévention des inondations» (*GEMAPI*).

EPTB – Etablissement Public Territorial de Bassin : les établissements publics de coopération de collectivités territoriales, aujourd'hui regroupés sous l'appellation EPTB, agissent pour le compte des collectivités pour la mise en valeur et l'aménagement des nappes, des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques. Ils assurent la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales et interrégionales et sont à ce titre reconnus comme acteurs opérationnels. Ce sont des acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous-bassins. Ils font aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance par l'Etat de leur mandat et de leur périmètre d'intervention.

GEMAPI – GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : compétence obligatoire

confiée aux intercommunalités. Elle désigne les moyens d'aménager les cours d'eau, les zones humides et les plans d'eau pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

LEMA - Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (*LEMA*) : les fondements de la politique de l'eau française ont été définis par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (*LEMA*) vient rénover la politique française de l'eau et en constitue le texte central.

Loi « Climat et Résilience » : loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience à cet effet.

Natura 2000 : réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats. Natura 2000 a pour objectif de concilier préservation de la nature et enjeux socio-économiques

ORSEC - Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile : programme d'action des secours à l'échelon départemental en cas de catastrophe.

PAPI – Programme d'Action de Prévention des Inondations : outil contractuel permettant de se saisir de la problématique des inondations. C'est un programme d'action élaboré à l'échelle du bassin versant et mobilisant des fonds publics qui aborde de manière globale et transversale la gestion des inondations.

PCS - Plan Communal de Sauvegarde : le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

PGRE - Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde.

SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : outil de planification à valeur réglementaire élaboré par les acteurs locaux, il fixe les objectifs et les règles de gestion locale sur le bassin versant. Les règles qu'il édicte sont opposables à toute personne publique ou privée.

SBBR - Syndicat de bassin de la Berre et du Rieu.

SBOJ - Syndicat de bassin de l'Orbieu-Jourres.

SGIAL : Stratégie de Gestion Intégrée des Aléas Littoraux.

SHYVAA - Suivi Hydrologique de la Vallée de l'Aude et de ses Affluents (shyvaa.smmar.fr).

SIAH CM - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Corbières Maritimes.

SMAH - Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique.

SMDA - Syndicat Mixte du Delta de l'Aude.

SMAC - Syndicat Mixte Aude Centre.

SLGRI - Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation : document de planification propre aux risques sans portée juridique, qui fixe les objectifs de réduction des conséquences dommageables sur les TRI en déclinaison des cadres régionaux (*Plan de Gestion des Risques d'Inondation – PGRI*) et nationaux (*Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation - SNGRI*).

SPC - Service prévision des crues.

T.R.I. – Territoire à Risque important d'Inondation : zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants (*comparés à la situation du district hydrographique*), ce qui justifie une action volontariste devant aboutir à la mise en place de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (*SLGRI*). Il s'agit donc à la fois d'agir là où les enjeux sont les plus menacés, mais également d'agir là où il y a le plus à gagner en matière de réduction des dommages liés aux inondations.

